

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications en date du 29 septembre 1967, a été chargé de la direction des lignes à grande distance : M. Noat, ingénieur général à la direction générale des télécommunications.

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications en date du 2 octobre 1967, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 16 décembre 1967 : M. Sicardi, directeur d'établissement de tri postal à Lyon-Gare.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**Brevet d'Etat de moniteur de plongée subaquatique.**

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 63-807 du 6 août 1963 réglementant la profession d'éducateur physique ou sportif et les écoles ou établissements où s'exerce cette profession ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1965 relatif à la liste des diplômes ouvrant droit à l'exercice de la profession d'éducateur physique ou sportif ;

Vu l'arrêté du 24 février 1967 créant le brevet d'Etat de moniteur de plongée subaquatique ;

Vu le décret n° 66-64 du 21 janvier 1966 fixant les attributions du ministre de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 1967 accordant délégation de signature à M. le colonel Crespin, directeur de l'éducation physique et des sports,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'article 5 de l'arrêté du 24 février 1967 susvisé relatif à la composition du jury est complété ainsi qu'il suit :

Article 5.

Un représentant des organisations professionnelles.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation physique et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1967.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'éducation physique et des sports,
MARCEAU CRESPIN.

Composition et règles de fonctionnement du comité consultatif de l'enseignement du ski.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 48-269 du 18 février 1948 relative à l'enseignement du ski ;

Vu le décret n° 51-1137 du 26 septembre 1951, modifié par le décret n° 62-982 du 14 août 1962, relatif à l'organisation de l'enseignement du ski ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 1966 relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du comité consultatif de l'enseignement du ski ;

Vu le décret n° 66-64 du 21 janvier 1966 fixant les attributions du ministre de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 1967 portant délégation de signature à M. le colonel Crespin, directeur de l'éducation physique et des sports,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'article 2 de l'arrêté du 28 octobre 1966 susvisé est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Article 2.

Le directeur de l'éducation physique et des sports représentant le ministre chargé des sports, président.

Un représentant du ministre des armées.

Un représentant du ministre de l'économie et des finances, direction générale des douanes.

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de l'éducation physique et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1967.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'éducation physique et des sports,
MARCEAU CRESPIN.

EMPLOIS RESERVES**NOMINATIONS****Ministère des armées.**

Par arrêté du 21 août 1967, pris en application de la législation sur les emplois réservés, ont été nommés agents de bureau stagiaires dans les services extérieurs du ministère des armées :

M. Bientz (Lucien), à Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Bourdil (Yves), à Bordeaux (Gironde).

Ministère de l'économie et des finances.

Par arrêté du directeur général du Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 28 septembre 1967, ont été nommés ouvriers spécialisés à la manufacture des tabacs de Lyon, en exécution de la législation sur les emplois réservés (loi du 26 octobre 1946 et décret du 10 juillet 1947), les candidats ci-après désignés :

MM. Rival (Marius), 1^{er} tour, et Patetta (Joseph), 2^e tour.

Par arrêté du directeur général du Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 29 septembre 1967, ont été nommés ouvriers spécialisés à la manufacture des tabacs de Strasbourg en exécution de la législation sur les emplois réservés (loi du 26 octobre 1964 et décret du 10 juillet 1947) les candidats ci-après désignés :

M. Lang (Paul), 2^e tour.

M. Schwach (Charles), 1^{er} tour.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES**ASSEMBLEE NATIONALE**

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Ordre du jour du jeudi 12 octobre 1967.**A quinze heures. — 1^{re} SÉANCE PUBLIQUE**

1. — Nomination de deux membres du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

2. — Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1968. (N° 426.) (Rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

A vingt et une heures trente. — 2^e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

**Documents parlementaires
mis en distribution le jeudi 12 octobre 1967.**

N° 56. — Proposition de loi de M. Edouard Charret tendant à permettre aux chiropracteurs titulaires du diplôme de docteur en chirurgie d'exercer leur art (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 441. — Proposition de loi de M. Mitterrand relative à l'égalité de rémunération des travailleurs du sexe féminin et du sexe masculin (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 442. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger tendant à mettre fin à la délégation de pouvoirs résultant de la loi du 22 juin 1967 et avançant au 16 octobre 1967 la date limite de dépôt des instruments de ratification des ordonnances par le Gouvernement (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).